

Les interventions dans les régions : un moyen de dépasser les contradictions de la politique du gouvernement de gauche sur l'emploi et la finance

Des propositions novatrices sur le financement en faveur de l'emploi et sur les relations banques/entreprises au niveau des régions, des départements, des localités, ont commencé à être avancées durant la campagne des dernières élections régionales et cantonales. Nous présentons ici, à leur propos, quelques éléments d'analyse concernant les conditions générales de ces interventions. Il s'agit tout particulièrement des enjeux de dépassement des contradictions de la politique gouvernementale.

Les politiques gouvernementales développées depuis une vingtaine d'années se réclamant de la droite ou de la gauche, prétendument en faveur de l'emploi, ont en fait développé les cercles vicieux de la crise systémique.

La contradiction entre mesures en faveur de l'emploi et mesures d'aide financière déprimant les facteurs de l'emploi

A côté d'une certaine quantité d'emplois « aidés » au rabais et de stages souvent sans débouchés d'emploi, elles ont bien davantage renforcé les facteurs du chômage massif et de la précarité.

En effet, ces politiques ont : d'une part, favorisé les marchés financiers et les placements financiers, notamment à l'étranger des profits relevés par les cadeaux publics, jouant largement au détriment de l'investissement matériel et poussant à la hausse des taux d'intérêt.

Elles ont, en même temps, rendu plus difficile le crédit pour les investissements et la production, sous prétexte de lutter contre l'inflation et de favoriser les apports en capitaux, mais en faisant encore pression sur l'investissement réel et davantage sur l'emploi.

Elles ont, d'autre part, incité à la baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée, par la pression sur les coûts salariaux directs dans le secteur

public et le secteur privé, et aussi par les aides publiques à la baisse des charges sociales pour des emplois aidés et des stages. La baisse des charges sociales et du coût salarial sur certaines catégories d'emplois pousse à leur concurrence contre tous les salaires.

La baisse des charges salariales, sous prétexte de relancer l'emploi a relancé surtout les facteurs du chômage : baisse de la demande (outre l'effet des économies technologiques des emplois et des investissements), limites de la qualification (avec tout particulièrement des baisses de charges sociales sur les bas salaires), et limitation des dépôts en comptes-chèques des salariés dans les banques ne réclamant pas de rémunération, relevant le coût de la « ressource » bancaire et les taux d'intérêt.

La politique de l'emploi du gouvernement de la gauche plurielle, tout en tentant des avancées notables concernant de nouveaux dispositifs d'emploi, reste marquée de façon contra-

dictoire par les mesures financières renforçant les facteurs du chômage des politiques de droite et de gauche précédentes.

D'un côté, la création des « emplois-jeunes » va au-delà des stages et emplois aidés au rabais, lesquels restent pourtant très importants, avec des emplois à temps plein sur de nouveaux besoins. Et aussi la loi des 35 heures veut inciter, de façon précise, à la création de nouveaux emplois normaux.

Mais d'un autre côté, les aides financières, dans les deux cas, concernent toujours des allègements du coût du travail, même encore plus importants que par le passé. Il s'agit des charges salariales pour les emplois-jeunes et des charges sociales pour les incitations à la création d'emplois à partir de la réduction de la durée du travail.

L'incitation aux placements financiers est maintenue, notamment par le haut taux relatif de change du franc dû au collage au deutschemark pour préparer la monnaie unique. Avec le frei-



Des interventions de tous les citoyens et les travailleurs sur des propositions locales d'emplois ou de formation sont nécessaires.

nage de la création monétaire, les taux d'intérêts demeurent élevés (plus élevés que le taux de croissance réel) et donc pèsent sur les revenus des entreprises, en poussant à réduire les salaires. Tout cela se relie aux exigences des critères de Maastricht et de la monnaie unique.

Cela s'ajoute aux pressions des critères de Maastricht et du pacte de stabilité contre les déficits budgétaires et l'endettement de l'Etat. Toutefois l'endettement tend à être aggravé par l'austérité ou par la déflation sociale, salariale et budgétaire qui renforcent le freinage de la croissance réelle et les insuffisances correspondantes des recettes publiques.

Principes de dépassement par les interventions sur une autre utilisation de l'argent et problèmes de leur développement effectif dans la pratique

Les communistes ont pu proposer la mise en œuvre d'interventions citoyennes qui pourraient constituer un dépassement de principe de ces contradictions de la politique de la gauche plurielle, pour la réussite sociale à gauche. Celles-ci consistent d'abord dans les interventions de tous les citoyens et travailleurs depuis le niveau local ; ensuite, en une autre utilisation de l'argent pour les besoins des êtres humains et non pour faire plus d'argent ; enfin dans des propositions locales d'emploi ou de formation débouchant sur l'emploi.

Cependant, ces différentes propositions ont encore beaucoup de mal à être traduites concrètement dans la pratique, sur le terrain, avec des résultats palpables, pour une crédibilité mobilisatrice.

Ainsi, le principe d'une autre utilisation de l'argent reste largement abstrait, à part le progrès de certaines réclamations concernant notamment le contrôle des résultats des fonds publics prétendument attribués pour l'emploi au niveau des CODEF ou des COREF, l'exigence de taxation des revenus financiers ou encore du relèvement de l'impôt sur les grandes fortunes, la critique de l'utilisation des profits pour les placements financiers, notamment hors de France, au lieu du développement de la production et de l'emploi.

Mais la question de la mobilisation du crédit, des banques et des institutions financières reste, pour l'essen-

tiel, tabou, non seulement pour le gouvernement ou les médias, mais aussi pour le mouvement social, y compris les communistes.

Or dans la réalité, une mobilisation novatrice du crédit et des banques pourrait être cruciale. En effet, pour la France, alors que les profits des entreprises représentent environ 1 800 milliards de francs et le budget de l'Etat 1 600 milliards, le crédit représente 6 500 milliards, toujours par an, tandis que tout le stock de la capitalisation boursière représente 5 200 milliards environ.

En outre, le crédit est beaucoup plus élastique et pourrait être beaucoup plus important. On peut même dire que toute la crise systémique consiste dans le recul du crédit pour la production, qui était devenu trop inflationniste, en faveur de la croissance du marché financier et de la déflation relative du crédit pour la production – et encore plus pour l'emploi – sous la pression des capitaux à vocation multinationale. Au contraire pour contribuer à un recul fondamental du marché financier et à la sortie de la crise, il faudrait un nouveau type de crédit peu inflationniste et relançant efficacement, de façon moderne, la production, l'emploi, la formation, la recherche, les coopérations.

Toutefois, des difficultés majeures persistantes s'opposent à cette mise

en œuvre nouvelle du crédit. Il s'agit, d'une part, de la faiblesse ou des insuffisances considérables de culture pour sensibiliser à cette question les travailleurs et la population, les élus syndicaux, politiques ou associatifs. Et il s'agit surtout, d'autre part, de la force des blocages au niveau national, du gouvernement, sur la banque et le crédit, y compris jusqu'à présent le gouvernement actuel. Et il s'agit aussi, au niveau européen, de la mise en place de la monnaie unique, retirant à la Banque de France l'essentiel de la politique monétaire pour la confier à une Banque centrale européenne indépendante des gouvernements, en faveur de la déflation sociale, monétaire et des marchés financiers.

Il faudrait donc pouvoir contrecarrer ces graves difficultés d'une action du « faible au fort », par une action du plus fort à un moins fort, sinon du fort au faible.

Le niveau régional de l'intervention sur le crédit constituerait un premier élément de cette action, par la proximité des enjeux d'emplois locaux et des exigences sur les établissements financiers locaux, la possibilité d'interventions de fonds publics régionaux, en attendant des fonds publics d'Etat et une réorientation de la création monétaire européenne en coopération. ■

Paul Boccara

Bonifications régionales des crédits et interventions locales sur l'emploi, la formation, les investissements

Nous considérons ici des propositions d'abaissement des taux d'intérêt des crédits pour les investissements des entreprises, dans la mesure où ces investissements font de l'emploi. Ces abaissements des taux d'intérêt des crédits peuvent intervenir grâce à des fonds publics régionaux de bonification, c'est-à-dire de prise de charge d'une partie des intérêts. Nous présentons, à ce sujet, un exemple numérique illustrant le mécanisme de financement

possible, à partir d'une région hypothétique. Il convient d'attirer enfin l'attention sur la nécessité de croiser ces mesures d'incitation régionale pour des crédits nouveaux en faveur de l'emploi, avec d'autres mesures convergentes, au plan régional comme un plan national.

Un moyen fondamental du contournement des blocages aux sommets, gouvernemental et européen, sur la question décisive de l'expansion d'un nouveau crédit en

faveur de l'emploi, serait constitué par des interventions sur le crédit au niveau des régions et des localités.

Sélectivité des crédits en faveur de l'emploi régional et bonification des taux d'intérêt par le budget régional

En vue de ce nouveau crédit en faveur de l'emploi, on pourrait chercher à organiser trois ensembles d'actions pour des mesures convergentes et liées entre elles.

Il s'agit d'abord de rencontres entre dirigeants de banques ou institutions financières, dirigeants d'entreprises et élus territoriaux, responsables syndicaux, associatifs et politiques. Elles viseraient à responsabiliser les banques et institutions financières, mais aussi les travailleurs et les interventions citoyennes pour que l'épargne et les dépôts régionaux soient non seulement utilisés davantage sur place, mais encore de façon sélective en faveur de l'emploi.

Il s'agit, ensuite, de l'organisation de garanties nouvelles des prêts, incitant des entreprises à davantage utiliser le crédit, et les banques ou institutions à pratiquer des taux d'intérêt plus avantageux, notamment pour les PME et les TPE (Très Petites Entreprises).

Cela passerait, en liaison avec la SOFARIS (Société française de garantie des financements des petites et moyennes entreprises), par des garanties des collectivités territoriales, elles-mêmes associées éventuellement dans des syndicats (depuis les communes jusqu'aux régions) ainsi que par la mise au point de cautionnements mutualisés avec les institutions bancaires et financières, y compris la Banque de Développement des PME (BDPME).

Il s'agit, enfin et surtout, de dotations de fonds publics régionaux (et départementaux) pour diminuer de façon sélective les taux d'intérêts pour les investissements, dans la mesure où ils s'accompagnent d'emplois, par des bonifications d'intérêts.

Soulignons qu'à l'opposé des aides publiques réduisant les charges salariales ou sociales, ne changeant rien à la production et donc à vocation précaire, des mesures de stimulation des investissements entraîneraient des changements durables dans la production des entreprises en faveur de la croissance réelle.

Ainsi, des fonds publics régionaux pourraient prendre en charge une partie des intérêts des crédits de stimula-



Occupation de locaux de l'Assedic par des chômeurs. L'épargne régionale doit être utilisée davantage sur place pour l'emploi.

tion des investissements pour l'emploi, en considérant un montant maximum possible d'investissement effectué grâce au crédit bonifié, par emploi créé. C'est cette troisième mesure qui est considérée dans un exemple chiffré.

Un exemple numérique de bonification d'intérêt régional pour la création nette d'emplois

Nous présentons, à titre indicatif, une simulation numérique simplifiée permettant de comprendre le mécanisme de base de la bonification d'intérêts envisagée.

Il convient de considérer, pour commencer :

- le montant de la diminution de l'intérêt du crédit, variable avec l'importance de la création nette d'emplois, payé par des fonds publics ;

- le montant de l'investissement maximum, permettant de donner lieu à crédit bonifié, par emploi, sur lequel on doit compter l'intérêt payé par des fonds publics ;

- le montant des emplois susceptibles d'être créés à partir d'une somme affectée du budget régional, si cette somme est effectivement utilisée pour la prise en charge d'une partie des intérêts des crédits des investissements, respectant les conditions de création d'emplois.

① Taux de bonification d'intérêts :

- moins 2 % si l'emploi augmente jusqu'à 5 % de l'effectif (exemple : 1 emploi créé pour une entreprise de 20 salariés) ;

- moins 3 % si l'emploi augmente de 5 à 10 % ;
- moins 4 % si l'emploi augmente de plus de 10 %.

② Plafond d'investissements donnant lieu à crédit bonifié (1) :

- 200 000 francs d'investissements par emploi net créé ;

- ce qui fait, pour un taux de bonification de -2 %, une bonification de :

$$\frac{200\,000 \times 2}{100} = 4\,000 \text{ francs}$$

100
(c'est-à-dire 4 000 francs à supporter par le budget régional la première année pour un emploi) ;

- et pour un taux moyen de bonification de -2,5 %, cela fait :

$$\frac{200\,000 \times 2,5}{100} = 5\,000 \text{ francs}$$

③ Fonds affectés dans le budget régional à la bonification et emplois susceptibles d'être créés théoriquement la première année :

- 40 millions de francs affectés au budget régional à cette bonification ;

- emplois créés susceptibles d'être stimulés par la bonification (avec une bonification de 2 %, exigeant 4 000 francs par emploi).

$$\frac{40\,000\,000}{4\,000} = 10\,000 \text{ emplois}$$

4 000

④ Durée des prêts et modalités des investissements

Les prêts susceptibles d'être bonifiés pourraient comprendre trois catégories :

- les prêts de trésorerie, pour un an ;

- les prêts pour des investissements

matériels, de 3 ans à 10 ans ;

– les prêts pour des investissements informationnels (formation, recherche-développement, etc.), de 1 à 7 ans par exemple.

⑤ **Montée en puissance des dotations budgétaires et nombre d'emplois créés** susceptibles d'être stimulés sur les 6 ans du mandat régional.

En considérant, par hypothèse, une durée moyenne de prêts de 4 ans et un amortissement moyen (remboursement) de 1/4 par an, réduisant les intérêts à verser les années suivant l'année du prêt, on pourrait évaluer une série d'annuités budgétaires. Ainsi, 40 millions, par exemple, des prises en charge d'une partie des intérêts des crédits nouveaux par le budget régional, seraient réduits chaque année d'1/4, soit de 10 millions.

On aurait, de la sorte, les annuités budgétaires correspondant aux intérêts pris en charge par le budget régional à partir de 40 millions la première année du prêt, pour 10 000 emplois supposés créés et stimulés chaque année. Cela donnerait, pour les 6 ans du mandat régional et 60 000 emplois supposés créés en 6 ans, pour la région servant d'exemple numérique, les annuités suivantes (2) :

Années		millions F.
1		40
2	$80 - (1/4 \times 40 = 10)$	70
3	$110 - (10 \times 2)$	90 (1)
4	$130 - (10 \times 3)$	100
5	$140 - (10 \times 4)$	100
6	$140 - (10 \times 4)$	100
Total		500

1. Année 3 :

- 70 (année 2) + 40 (tranche annuelle additionnelle) = 110 ;
- Moins 20 = 10 X 2 (= diminution des intérêts à payer en raison des remboursements) ;
- 110 - 20 = 90.

Soit 500 millions sur 6 ans et une moyenne annuelle de 83,3 millions pour 60 000 emplois supposés stimulés. Tous ces chiffres sont indicatifs et des chiffres effectifs devraient faire l'objet d'évaluations et de consultations régionales approfondies avec tous les acteurs concernés.

⑥ **Incitations au maintien des emplois**

On pourrait aussi considérer, en outre, des crédits à taux d'intérêt abaissés plus faiblement (par exemple moins 1 %) mais également accompa-

gnés de garantie des prêts pour les investissements, notamment de trésorerie mais aussi de modernisation, favorisant le maintien des emplois pour les entreprises en difficulté. Ces crédits, relativement plus courts et sensiblement moins importants, concerneraient aussi un plafond d'investissement par emploi maintenu. Par exemple, la quantité d'investissement dont le crédit serait bonifié serait égal à 1 million de francs pour chaque vingtaine de salariés maintenus de l'entreprise estimée en difficulté. Donc, une entreprise de 2 salariés aurait droit à un crédit bonifié de 100 000 francs.

Ainsi avec, par exemple, 15 millions dans le budget de la première année (au lieu des 40 pour la création d'emplois) et avec d'ailleurs des durées plus courtes des prêts et un amortissement moyen sur deux ou trois ans par exemple, on pourrait stimuler le maintien de 30 000 emplois la première année.

On aurait en effet :

– Montant total des crédits bonifiés, à partir de 15 millions de fonds publics, pour une réduction des intérêts de 1 % :

$$15 \text{ millions} \times 100 = 1\,500 \text{ millions}$$

– Emplois maintenus :

$$1\,500 \text{ MF (crédit total)} \times 20 \text{ (emplois)} = 30\,000 \text{ emplois}$$

$$1 \text{ million (montant du crédit pour 20 emplois)}$$

On peut noter, pour juger de la crédibilité des ordres de grandeur, que, par exemple, pour le Languedoc-Roussillon, les seules dépenses d'activité économique auraient représenté plus de 190 millions dans le budget.

Il reste qu'il s'agirait de sommes très importantes, dont déjà la montée graduelle devrait pouvoir être organisée par diverses dispositions convergentes.

En outre, il convient de souligner qu'il n'y aurait aucune automaticité des incitations à des crédits nouveaux des entreprises. Les investissements à crédit comme les créations d'emplois correspondantes supposent les interventions des travailleurs, des populations et des élus afin d'infléchir, avec une série d'autres mesures, les gestions des entreprises.

Il s'agit de faire reculer les placements financiers des profits ainsi que les réticences devant les créations d'emplois en incitant les entreprises à affecter leurs capacités à des productions réelles plus importantes ainsi

que leurs profits et amortissements à des remboursements des prêts à taux réduits pour des investissements réels, la production réelle et l'emploi.

Montée en puissance des fonds régionaux affectés aux crédits nouveaux et dépassement des limites régionales

La montée graduelle des fonds régionaux affectés aux bonifications d'intérêt sur plusieurs années suppose des réaffectations des dépenses antérieures consacrées aux actions économiques. Il s'agirait en particulier de chercher à transférer progressivement une bonne partie des fonds gâchés des abaissements inefficaces et même pervers de cotisations sociales patronales.

De toute façon, il faudrait pouvoir prendre en compte l'augmentation des recettes budgétaires régionales et locales, du fait de la progression stimulée de l'investissement, de la production et de l'emploi.

On pourrait aussi considérer l'éventualité de taxation nouvelle régionale des revenus financiers à la fois dissuasive des placements financiers et promoteur de nouvelles ressources.

Il s'agit enfin d'envisager les contributions complémentaires possibles affectées localement, des départements et même des communes importantes.

Cependant, pourraient apparaître à l'expérience les limites des fonds régionaux, comme aussi les limites de l'efficacité du dispositif des crédits bonifiés, par exemple l'insuffisance quantitative de certains crédits et incitations. Cela devrait pouvoir pousser à une amplification de l'action sur le crédit, les banques et les institutions financières, au niveau national et même européen.

Au plan national, cela pourrait concerner des ententes inter-régionales et des relais parlementaires pour dégager des fonds publics d'Etat dans le budget national permettant de renforcer les dispositifs, ainsi que des dispositions au niveau du fonctionnement et des relations entre les banques et institutions financières ou entre elles et les entreprises.

Cela concernerait aussi, au-delà des simples bonifications publiques des taux d'intérêt lançant le processus, le moyen beaucoup plus important encore du refinancement des crédits, pour abaisser sélectivement leurs taux, par les institutions financières

publiques ou mutualistes (avec notamment l'engagement de la Caisse des Dépôts ou du Crédit Agricole) et surtout par la Banque de France. Cela renvoie ainsi à l'expansion de la création monétaire pour l'emploi et la production réelle. Et cela irait de pair avec une pénalisation des placements financiers spéculatifs, y compris au niveau des crédits.

Ces mesures d'expansion sélectives des crédits renverraient elles-mêmes à une relance de la création monétaire en coopération dans l'Union européenne afin de soutenir l'expansion de l'emploi, de la formation, de la recherche-développement, tous les investissements corrélatifs.

Cela impliquerait des infléchissements fondamentaux de la construction monétaire européenne et des contraintes de l'euro. Toutefois, des actions au niveau européen pourraient intervenir dès à présent, en sollicitant des crédits complémentaires notamment auprès de la Banque européenne d'Investissement (BEI). Cette dernière doit, en principe, faire des prêts à taux relativement avantageux en faveur de l'emploi, notamment des PME, suivant les vœux émis récemment des Commissions européennes à Amsterdam et à Luxembourg. Mais il conviendrait d'en déborder le caractère encore trop limité, en sollicitant fortement la BEI les régions.

Croisement avec d'autres mesures régionales possibles et avec les mesures nationales prises récemment en faveur de l'emploi et de la formation

La bonification sélective des taux d'intérêt renvoyant elle-même à la création monétaire, loin de constituer une mesure exclusive, devrait être, bien sûr, croisée avec d'autres mesures.

Aux plans régional et local, tout d'abord, il s'agirait de mesures portant, en aval, sur la formation et la recherche-développement et, en amont, sur les débouchés de la production des entreprises concernées par les crédits à taux abaissés.

Les incitations nouvelles à la formation massive, à la fois, détendraient la gravité du chômage et prépareraient les candidats aux créations programmées d'emplois. Cela favoriserait en outre les débouchés locaux. Et ceux-ci pourraient encore être stimulés en organisant une certaine sélectivité des affectations des marchés publics



Les incitations de crédits nouveaux depuis les régions pourraient renforcer les mesures prises au plan national en faveur de l'emploi.

régionaux et locaux. Au plan national, les incitations de crédits nouveaux depuis le niveau des régions viseraient à renforcer les mesures prises concernant la création des emplois-jeunes et la création d'emplois à partir de la réduction du temps de travail à 35 heures hebdomadaires, voire à en corriger les insuffisances ou les contradictions.

Ainsi pour permettre la pérennisation des emplois-jeunes, une action au niveau des crédits pourrait intervenir, y compris pour alléger les charges financières des collectivités territoriales concernées. Et face aux incitations financières contradictoires de la première loi sur les 35 heures, prenant en charge publiquement des allègements de charges sociales et de coût salarial, une autre logique concernant, au contraire, les abaissements de charges financières pourrait également intervenir.

Dans tous les cas, l'appui sur les entreprises publiques et les services publics en général, ou plus exactement sur leurs établissements locaux, pourrait être précieux. Et une action sur les résultats entre les grands groupes privés ou publics et les PME serait aussi indispensable.

Pour finir, il convient d'insister sur la question très importante du rapport entre les interventions sur le crédit et la mobilisation sociale. D'un côté, les questions économiques et encore plus celle du crédit et des banques ne sont pas faciles à populariser. De l'autre, seule une intense et durable mobilisation sociale peut

venir à bout des résistances des institutions bancaires et financières et de leurs autorités de tutelle, même seulement au niveau régional, sans parler des réticences éventuelles des chefs d'entreprises. Aussi, sans céder à la démagogie du rejet de l'approche économique, c'est à partir du social qu'il convient sans doute de construire la mobilisation populaire. D'où le besoin d'imaginer les voies et moyens de cette construction, à partir de certaines expériences déjà plus ou moins réussies.

Cela concernerait tout particulièrement des bureaux d'embauches nominales, personnalisées, quoique conditionnelles, au plan local, entreprise par entreprise, avec les CE, les syndicats, les associations, les élus, pour faire ressentir les possibilités de résultats sociaux concrets des crédits nouveaux. Et cela pourrait sans doute aller jusqu'à certaines occupations de banques et institutions financières, comme celle du Crédit Agricole expérimentée dans l'Aude, en recherchant la sympathie des cadres bancaires locaux pour les exigences populaires et régionales de développement réel et social. ■

P. B.

1. Le prêt effectif pourra être supérieur à ce plafond, mais le supplément ne bénéficiera pas de la bonification d'intérêt.

2. Il s'agit, bien entendu, des annuités du budget régional et non des annuités d'intérêts + remboursements des entreprises aux banques.